

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**Conseil Municipal de la Ville de Dijon****Séance du 8 novembre 2010****MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. BORDAT

Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MASLOUHI - Mme CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - M. BOURGUIGNAT - M. BROCHERIEUX - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA

Membres excusés : Mme TRUCHOT-DESSOLE (pouvoir M. GERVAIS)**Membres absents** : M. BERTELOOT - Mme ROY - Mme MODDE - M. HELIE**OBJET****DE LA DELIBERATION****Association « Coeur de nuit » - Actions de prévention en matière de sécurité et de tranquillité publiques dans le quartier de la République et ses alentours - Attribution de subvention**

Monsieur Millot, au nom des commissions de la solidarité, de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

L'association « Cœur de nuit » a été créée en mai 2010.

Présidée par Monsieur Christophe Le Mesnil, gérant de la discothèque « Le Chat Noir », elle a pour vocation de :

- faire la promotion et l'animation du quartier de la République et des alentours,
- mettre en œuvre des actions de prévention sur la sécurité et la tranquillité du quartier en liaison avec les administrations et institutions concernées : campagnes radio, diffusion de documents et objets publicitaires, recrutement de quatre médiateurs en contrats d'accompagnement à l'emploi.

Ces médiateurs, après formation, assureraient les missions suivantes :

- promouvoir le quartier par des actions d'information (horaires de parking...),
- lutter contre les nuisances nocturnes (actions de prévention, régulation des comportements des noctambules au niveau des incivilités),
- travailler en liaison avec les forces de police.

Compte tenu de l'intérêt stratégique de ce projet en matière de tranquillité et de sécurité publiques, l'association, dont le budget s'élève à 60 792,48 €, sollicite de la Ville une subvention de 27 016 €.

D'autres financements sont attendus. En effet, l'Etat apporterait un financement à hauteur de 29 616 €, somme correspondant à 70% du taux brut du salaire minimum de croissance des quatre médiateurs pour vingt-et-une heures de travail par semaine.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de la solidarité, de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

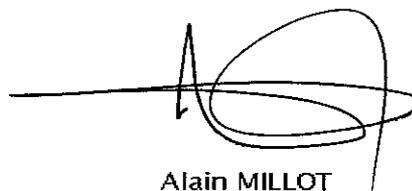
1- décider d'attribuer à l'association « Cœur de nuit » une subvention de 27 016 € pour ses actions de prévention en matière de tranquillité et de sécurité publiques à mener dans le quartier de la République et ses alentours ;

2- m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

Rapport adopté à la majorité :

- pour : 50
- 1 abstention

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

16 NOV. 2010

PUBLIÉ LE 17/11/2010

